



PROTOCOLE SANITAIRE PROPOSE PAR LA COMPAGNIE D'ARC POUR REPRISE DE L'ENTRAINEMENT SUR LE PAS DE TIR EXTERIEUR

En préambule, nous souhaitons vous informer sur les points suivants

- ▶ Le tir à l'arc est un sport individuel, sans contact, sans confrontation directe, de plein air de mars jusqu'à l'automne
- ▶ La pratique en extérieur se déroule sur un terrain clos, uniquement dédié à cette discipline, sur toute la journée, sur vaste amplitude horaire. La plus grande distance de tir en compétition est de 70 m, la surface du terrain est donc très large. Cela nous permet de respecter une distanciation physique et d'appliquer des mesures de sécurité
- ▶ Le tir à l'arc est un sport dont la dépense énergétique crée peu de sudation, limitant la diffusion de gouttelettes. L'archer arrive en tenue sur son lieu d'entraînement et en repart ainsi, sans la nécessité d'un vestiaire commun
- ▶ Chaque archer dispose de son propre matériel limitant les contacts.
- ▶ L'entrée s'effectue par un portillon du gymnase Colette BESSON, côté rue de la Zibeline. L'accès est sécurisé par un digicode que nous diffusons strictement aux archers confirmés de la Compagnie d'arc.

Mesures proposées par la Compagnie d'arc :

- ▶ Mise en place d'un planning informatisé permettant la réservation préalable obligatoire d'un créneau d'entraînement :
 - 1 archer par cible, sur une cible sur deux afin de préserver une distanciation physique de 2m minimum, soit au total un maximum de 6 archers sur le terrain
 - réservation sur une cible numérotée correspondant également à une distance déterminée
 - créneau de 2 heures maximum sur une amplitude horaire de 10 h 00 à 21h, montage et démontage de l'arc compris
 - accès interdit aux mineurs et accompagnateurs (coach, famille ...)
 - les inscriptions sur le planning de réservation seront archivées permettant, dans le cas d'un archer testé positif au COVID 19, de retracer les personnes ayant pu être en contact
 - l'archer devra attendre derrière la grille du pas de tir extérieur, en respectant la distanciation de 1 mètre, que sa cible réservée se libère, afin d'éviter aux archers de se croiser.
- ▶ Les archers devront être munis d'un masque, de gants ou de gel hydro alcoolique, et de lingettes :
 - lavage des mains obligatoire à l'arrivée et à la sortie du pas de tir

- utilisation de son propre blason fortement préconisée. Installation et retrait sur la cible par l'archer. Si utilisation d'un blason de prêt se laver les mains avec le gel hydro alcoolique avant et après tout contact.
- port du masque obligatoire en dehors des temps de tir et à l'arrivée et au départ du terrain
- Chaque archer devra laver son espace s'il utilise une table, à son arrivée au à son départ.

► Chaque archer devra se laver les mains avec du gel hydro alcoolique avant et après avoir manipulé le digicode situé sur le portillon d'accès côté rue de la Zibeline.

► La porte du pas de tir sera ouverte par le premier archer de la journée et fermée par le dernier. Ceux-ci sont chargés de désinfecter la poignée avec du gel hydro alcoolique. Le dernier sorti devra également désinfecter le digicode.

► Chaque archer devra apporter sa propre bouteille d'eau et repartira avec ses déchets

► Le temps de présence sur le terrain est destiné uniquement à l'entraînement.

► Des affiches FFTA reprenant les gestes barrières seront épinglées à différents niveaux du pas de tir, ainsi que le présent protocole

► Le protocole sanitaire tel qu'il sera défini par la Compagnie et le SIS, sera diffusé à chaque archer susceptible de réserver un créneau et devra être signé avec mention "certifie avoir pris connaissance du protocole" et conservé avec son matériel d'arc

► Aucune pratique ne sera autorisée durant l'entretien du terrain (tonte etc...) réalisé par le personnel intercommunal.

NOM PRENOM DE L'ARCHER

« Certifie avoir pris connaissance »

Le

Signature